

AR PREFECTURE

006-210600110-20181018-DM201853-AR
Reçu le 18/10/2018



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
ALPES-MARITIMES - 06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°: 2018/53

DATE D'AFFICHAGE : 18 OCT. 2018

OBJET : REHABILITATION DE LA MAISON DU CIMETIERE – MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX ALLOTI -
PROCEDURE ADAPTEE - DECISION

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
VU le budget primitif,
VU la délibération du 07 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il a été lancé une consultation alloti à procédure adaptée portant sur la réhabilitation de la maison du cimetière situé chemin des Myrtes à Beaulieu-sur-Mer.

Considérant que les travaux, dont la durée estimée est de 8 semaines, portent sur la réfection de la façade et de la toiture.

DECIDE

Article 1^{er} : La passation et la signature, pour chaque lot, avec les sociétés ci-dessous, d'un marché public de travaux portant sur la réhabilitation de la maison du cimetière :

- Lot n°1 « Façade maison du cimetière » : SARL GANOVELLI Frères sise 6, avenue Maréchal Foch 06310 BEAULIEU-SUR-MER pour un montant de 12.685,39 € H.T,
- Lot n°2 « Toiture maison du cimetière » : SARL CARROS CONSTRUCTION sise 157, chemin des Pesquiers à CARROS, pour un montant de 17.244,05 € H.T.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le 18 OCT. 2018

Le Maire,
Roger ROUX

